

Séance du 09 avril 2025

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S.,
HOSLET G., Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S.,
WALLEMACQ H., MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A.,
HENRARD J., LAURENT L., de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C.,
MARDENS T., LIENARD A., Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Revu sa délibération du 2 décembre 2024 décidant de l'élection de plein droit des 9 Conseillers de l'Action sociale du CPAS de Bernissart ;

Vu l'article 19 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale spécifiant que « La démission de fonction de conseiller est notifiée par écrit au conseil de l'Action sociale et au Conseil communal, lequel l'acte lors de la première séance suivant cette notification. La démission prend effet à la date où le Conseil communal l'acte. Lorsque la démission est actée par le Conseil communal, elle ne peut plus être retirée » ;

Vu la démission de Madame Bérangère TANCREDI de ses fonctions de conseillère de l'Action Sociale envoyée le 26 février 2025 ;

Article 1 : Prend acte de la démission de Madame Bérangère TANCREDI de son mandat de conseillère de l'Action Sociale.

Article 2 : La présente décision sera transmise au CPAS et notifiée au membre démissionnaire.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET



Roger VANDERSTRAETEN